



PRESENTATION DES THEMES

DES SEANCES DE TRAVAIL

- 1^{er} thème: « Changer l'image du tourisme en autocar : une nécessité absolue ! »

Thème animé par Eric RITTER, Consultant, et intervention de: Thierry SCHIDLER, Président du SNET, Jean-Pierre MICHEL, Président de la Commission Image de l'Autocar du SNET, Régine DEBERNIS, Prospective-Design d'IRISBUS-IVECO et membre de la Commission Image de l'Autocar du SNET, Luc GLORIEUX, Administrateur-Président de la FBAA et Directeur du salon Bussworld et Romain GIRARD, Président de l'APAQ.

- 2^{ème} Thème: « CNT : contrat type applicable aux transports routiers de voyageurs »

Thème animé par Pierre Eric RITTER, Consultant, et intervention de: Pierre BOURGEOIS, Président du groupe de travail »CNT : contrat type », Jean-Pierre MICHEL, Vice-Président du SNET, et Thierry SCHIDLER, Président du SNET.

1^{er} thème :

Changer l'image du tourisme en autocar : une nécessité absolue !

L'image du tourisme en autocar est encore considérée comme négative et vieillissante auprès du grand-public et des prescripteurs tels que les agences de voyages. Hormis les professionnels du secteur, très peu connaissent les avantages et les possibilités de confort et de sécurité qu'offre un autocar.

L'autocar est utile, confortable, abordable, flexible et sécuritaire. Il ne semble toutefois pas occuper dans l'imaginaire collectif la même place qu'il occupe sur les routes.

Cette perception « d'être correct » ne suffit pas, du moins pas lorsque les objectifs poursuivis sont d'accroître la notoriété et de valoriser ce mode de transport auprès du grand-public et des prescripteurs.

En effet, comme toute profession, il n'y a pas de système figé. Les gens sont « consommateurs » avant tout et leurs goûts évoluent au fil des ans. Il faut donc que la profession de car opérateur s'organise pour revaloriser l'image du tourisme en autocar.

Il est dommage de constater que plus l'autocar est devenu moderne, plus il a quitté le champ de vision de ses utilisateurs. Il est malheureusement devenu transparent en laissant la grande majorité des gens indifférents.

Ce manque de communication et de connaissance ne favorise pas le renouvellement de la clientèle et le développement des produits « autocar ».

Initiée par le SNET en juin 2007, la commission « image de l'autocar » a pour objectif de fédérer toutes les forces vives (constructeurs, autocaristes, journalistes, associations de voyages scolaires et linguistiques...) concernées par le voyage en autocar afin de réfléchir sur un plan de revalorisation de l'image de l'autocar et d'actions de communication à mettre en place.

Ces travaux doivent permettre assurément d'agir efficacement auprès des clientèles cibles afin d'assurer la notoriété de mode de transport dans le tourisme.

Les professionnels du tourisme en autocar doivent impérativement tout mettre en œuvre pour faire connaître leurs produits et valoriser l'image de leur outil de travail. Dans cette perspective, il s'avère nécessaire d'organiser une campagne de communication de grande envergure en réunissant toutes les parties prenantes du monde du tourisme en autocar.

Par ailleurs, le problème d'image ne pourra être résolu que dans la mesure où les autocaristes sauront faire évoluer leur offre et leurs produits.

Lors de cette séance de travail, thème majeur de notre congrès, les membres de la commission Image de l'Autocar du SNET nous dresseront un état des lieux de l'image de la profession, des problématiques et des attentes en matière de notoriété.

Monsieur Luc GLORIEUX, Administrateur-Directeur de la FBAA (Fédération Belge des Exploitant d'Autobus et d'Autocars et Organisation de voyages) et Directeur du salon Bussworld, ainsi que Monsieur Romain GIRARD, Président de l'APAQ (Association des Propriétaires d'Autobus du Québec) nous apporteront également leurs expériences, leurs compétences et leurs connaissances du sujet.

2^{ème} Thème : CNT : Contrat type applicable aux transports routiers de voyageurs.

Le contrat de transport ne fait pas l'objet d'une législation spécifique. Son régime juridique résulte pour l'essentiel d'une construction jurisprudentielle sur le fondement du droit commun des obligations et de la responsabilité civile.

Une modification de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) est récemment intervenue (loi du 5 janvier 2006). Elle prévoit l'application d'une convention écrite pour les services occasionnels publics de transports routiers de personnes, définissant les rapports entre les parties au contrat.

Dès lors, les parties au contrat qui n'ont pas pris la peine de définir leur rapports dans une convention écrite se trouvent automatiquement et obligatoirement liés par le contrat type institué par décret.

Il y a déjà quelque temps que le besoin d'améliorer la relation contractuelle, liant toutes les parties concernées par le contrat de transport de voyageurs, a été exprimé. Aussi à la demande du ministère chargé des transports, le Conseil National des Transports a rédigé un projet de « contrat type applicable aux services occasionnels collectifs de transports intérieurs publics routiers de personnes ». Ce projet est l'aboutissement d'un travail effectué, en parfaite concertation, par tous les acteurs concernés : transporteurs, organisateurs de voyages, passagers, salariés et administration.

De quoi s'agit-il ? Quelle est la valeur de ce dispositif ? Quand trouve-t-il application ? Quel type de voyage est concerné ? Quels sont ses objectifs ? Quel est son contenu ? Mais aussi quelles sont ses limites ? Voilà autant de questions auxquelles se proposent de répondre les intervenants qui participeront à la séance de travail lors de notre congrès.

Ce thème sera animé par Eric RITTER, Consultant, et présenté par Pierre BOURGEOIS, Président du groupe de travail « CNT : contrat type », Thierry SCHIDLER, Président du SNET et Jean-Pierre MICHEL, Vice Président du SNET.